



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES	CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 5 octobre 2022
--------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------

Date de convocation : jeudi 29 septembre 2022

Délibération n° CC_2022_164
Nomenclature : 8.7.1

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 54

Votants : 57

Pouvoirs :

Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à M. Pierre DIETZ, M. Philippe CREACHCADEC à Mme Véronique CAMBON, M. Joël TERRIEN à Mme Marie-Line CHEMINADE

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Rapport annuel d'activités 2021 de la concession de service public du réseau de transport urbain

Le 5 octobre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, M. Patrick PAYET, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Stéphane TAILLASSON, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, M. François EHLINGER, Mme Véronique TORCHUT, Mme Céline VIOLLET, M. Pierre HERVE

Secrétaire de séance : M. Bernard CHAIGNEAU

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que le contrat de Concession de Service Public précise que le délégataire rend chaque année un rapport d'activité. Ce rapport d'activité doit être transmis au plus tard le 30 avril de l'année suivante.

Ce rapport annuel fait état des engagements contractuels du concessionnaire dont notamment :

- L'offre kilométrique : donnée sur laquelle se base le montant du forfait de charges par la définition d'unités d'œuvre regroupant matériel, fluides (diesel) et personnel ;

- La fréquentation : donnée qui permet de connaître l'utilisation effective du réseau et qui permet d'évaluer Les recettes ;
- L'exploitation : moyens mis en œuvre pour assurer les services ;
- Les recettes perçues des usagers et intégralement reversées à la CDA.

L'année 2021 a été la troisième année complète de la Concession de Service Public signée avec Keolis pour 6 ans à partir du 9 juillet 2018.

Cette année est marquée par les suites de l'épidémie de la Covid-19, qui a touché le territoire national, et a ainsi fortement impacté les services de transport public particulièrement sur le premier semestre 2021.

En effet, l'Etat a adopté des mesures ayant des conséquences sur l'organisation des services de transport et la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures a affecté l'activité de Keolis Saintes, contrainte de modifier et d'adapter l'organisation des services de transport qui lui sont confiés par l'Autorité Organisatrice.

L'année 2021 a été marquée par un rebond de la fréquentation sur le réseau avec un retour des clients et des recettes sans toutefois revenir au standard d'avant Covid (année 2019). Par rapport à l'année 2019 sur l'ensemble du réseau, la fréquentation reste en deçà de 7,5% et les recettes en baisse de 5%.

La baisse de fréquentation est cependant plus marquée sur le réseau secondaire et les Services à Titre Principal Scolaire (SATPS) compte-tenu des nombreuses fermetures de classes sur le 1^{er} semestre 2021, et un calendrier 2021 défavorable (10 jours scolaires de moins par rapport au calendrier contractuel basé sur l'année 2019).

L'offre kilométrique : sur l'année 2021, l'écart entre les kilomètres réalisés et ceux prévus dans l'avenant 6 au contrat est de 104 824 km, soit -7,80 %.

La fréquentation : Le réseau enregistre 1 574 329 voyages comptables, soit 93,5 % du nombre de voyages prévus au contrat.

Les recettes : L'objectif de recettes de transport collectif est atteint en 2021 avec 582 162€ HT.

Le rapport d'activité intègre également les évolutions de l'offre de service réalisées en 2021 :

- En janvier 2021, suite de l'expérimentation de l'appli MyBus de 2020, le réseau BUSS s'est doté d'une nouvelle billettique dématérialisée en partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine et l'application régionale « Ticket Modalis ».
- En mai 2021, le service Bicy's, s'est étendu à la location de vélos en courte durée (à la journée) pour la période estivale.

Le Conseil communautaire doit prendre acte par délibération de la communication du rapport annuel 2021 transmis par la société Keolis Saintes dans le cadre de la concession de service public.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 1411-3 qui prévoit que « Dès la communication du rapport mentionné à l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte »,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2022 et notamment l'article 6, I, 2°) e) « Organisation de la mobilité »,

Considérant les rapports d'activités transmis dans le cadre de la délégation de service public d'affermage pour la gestion et l'exploitation du service public des transports collectifs urbains et périurbains par la société Keolis Saintes,

Considérant qu'il appartient au Président de présenter l'ensemble des rapports d'activités de l'année 2021 transmis dans le cadre des délégations de service public au Conseil Communautaire, qui seront, par ailleurs, examinés par la CCSPL en application de l'article L. 1413-1 du CGCT sur le rapport de son Président,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de la communication du rapport d'activités 2021 de la concession de service public du réseau de transports urbains.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

PREND ACTE à l'unanimité de l'ensemble de la communication du rapport d'activités 2021 de la concession de service public du réseau de transports urbains.

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.